

CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE du Vendredi 22 Décembre 2017  
18 h 30**

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ  
\_\_\_\_\_ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ  
\_\_\_\_\_ Votes CONTRE

\_\_\_\_\_ Abstentions

**RAPPORT**

OBJET : DÉPÉNALISATION DU STATIONNEMENT : RÉGIME PRÉFÉRENTIEL  
RAPPORTEUR : M. Frédéric TRANCHE  
N° : 148.2017

La loi sur la dépenalisation du stationnement payant entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2018.

Les résidents hendayais actuellement titulaires d'une carte accordant un régime de stationnement avantageux, continueront à bénéficier gratuitement de ces mêmes avantages en 2018 (2 fois 4 heures en zone rouge, 2 fois 1 heure en zone bleue).

Les résidents hendayais qui souhaitent bénéficier pour la première fois de ce régime préférentiel en 2018 paieront la somme forfaitaire annuelle de 15 €.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, tous les résidents hendayais qui souhaiteront bénéficier de ce droit d'accès préférentiel au stationnement payant devront s'acquitter annuellement de la somme forfaitaire de 15 €.

Je vous propose :

- de décider qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 le droit d'accès préférentiel au stationnement payant pour les résidents hendayais est fixé à 15 € annuellement et que les possesseurs actuels de la carte seront exonérés du paiement du forfait annuel pour l'année 2018.